

UNE ÉCONOMIE POLITIQUE POUR TEMPS TROUBLÉS

Robert Boyer

EHESS, Institut des Amériques

Il est de multiples façons de caractériser la théorie de la régulation par rapport aux programmes de recherche contemporains. On peut considérer qu'elle appartient à la socioéconomie dans la mesure où elle met au premier plan le rôle des organisations, des règles, des normes et des institutions, par opposition à l'extrême idéalisation que représente une économie de marché. Une seconde spécificité concerne la tentative d'immerger l'analyse économique dans les mouvements historiques de longue période et ainsi de faire ressortir les changements de régimes socioéconomiques. Enfin, l'approche de la régulation est assez singulière car elle prolonge une intuition marxiste concernant la centralité des crises et les façons de les éviter par une resynchronisation de formes institutionnelles hétérogènes qui sont à l'origine des crises.

Le présent article s'intéresse à un autre versant de ce programme de recherche. Il entend montrer que la logique politique ne saurait se réduire à la logique économique. Les gouvernements, loin d'être les serviteurs de la rationalité et de l'efficacité économiques sont à la poursuite de leur légitimité vis-à-vis de sociétés parcourues de conflits sociaux. Ces processus font émerger des institutions ou plus précisément des formes institutionnelles qui affectent durablement et significativement la concurrence véhiculée par les marchés. Il est d'abord montré que les fondements méthodologiques sont aux antipodes de la traditionnelle analyse économique, devenue aujourd'hui « une science » (section 1). Le propos n'est pas de se borner à l'analyse du cycle politique associé au calendrier des élections, ou encore à pointer les distorsions qu'introduit l'appareil de l'État dans les choix des

politiques économiques (section 2). Ce que l'analyse économique considère comme donné est en fait le résultat de longs et complexes processus d'émergence des techniques, des organisations et des institutions. Dans la mesure où le capitalisme signifie innovations et changements, l'approche régulationniste apporte un éclairage que l'on ne devrait pas ignorer (section 3). Ensuite, il est fondamental de reconnaître la centralité de la dialectique entre luttes et actions politiques et formes d'institutionnalisation des rapports sociaux du capitalisme. Adieu à la séparabilité entre une économie pure et une science politique, soit deux disciplines réputées autonomes. La prise en compte des institutions n'ajoute pas quelques frictions aux mécanismes de marché mais elle définit les conditions d'existence d'une économie mue par la recherche du profit (section 4). Il en résulte qu'au-delà des traits communs associés à la logique du profit, il n'est pas de capitalisme canonique vers lequel les sociétés vont converger, différence majeure par rapport à nombre de théories. En effet, à chaque compromis institutionnalisé correspond une forme de capitalisme, de dynamique économique et de crises d'inégale gravité (section 5). Dès lors, l'économiste ne peut pas se contenter d'être le défenseur de l'efficacité dans l'allocation de ressources rares – définition usuelle de la science économique –, il doit incorporer les représentations, les idéologies et les jugements de valeur. Ce sont autant de motivations qui sont mobilisées dans les luttes sociales et politiques et l'émergence des organisations et des institutions (section 6).

La grande question est alors, comment la conjonction de stratégies et de processus articulant le politique et l'économique parvient-elle à éviter l'anomie, c'est-à-dire une incertitude et un état de crise liés à l'incapacité de forger des vues sur l'avenir ? L'hypothèse de bloc social dominant définit l'une des possibilités assurant une viabilité, toujours transitoire, d'un régime d'accumulation traversé de déséquilibres récurrents (section 7). Ainsi, l'approche de la régulation se situe aux antipodes des théories des économies de marché qui seraient fondamentalement régies par les mêmes mécanismes, tant dans le temps que dans l'espace. Au contraire, il est autant de trajectoires, y compris de longue période, que de compromis institutionnalisés fondateurs. À son tour, il n'existe pas de politique optimale car tout dépend de la spécificité de chaque régime socioéconomique (section 8). Enfin, il faut tordre le cou à l'hypothèse d'une reproduction à l'identique des mêmes processus économiques. En effet, en permanence, les acteurs innovent en matière de stratégie, de technologie et d'organisation. Ces

transformations, initialement marginales et silencieuses, se cumulent et peuvent déboucher sur une forme de crise qui surprend les meilleurs des experts. La variété des interactions entre le politique et l'économique définit autant de formes de crises. C'est spécialement important pour tenter de comprendre la conjoncture française de 2025 (section 9).

1. Analyse économique *versus* économie politique

Les débats contemporains portant sur la politique économique font souvent apparaître une polarisation bien particulière. En dépit des limites et des déchirures sociales qu'ont engendrées les politiques néolibérales, dans leur majorité les économistes continuent à diagnostiquer la non-optimalité des arrangements institutionnels et des politiques menées par le passé et ils recommandent alors des dispositifs permettant de cheminer vers une plus grande efficacité dans l'allocation des ressources. Leur vision est donc essentiellement normative. En conséquence, ils proposent une série de réformes et de politiques économiques, souvent radicales. Si on leur fait remarquer que telle n'est pas la voie qu'empruntent les gouvernements, la réponse est invariablement : « Ceci est une question d'économie politique. » En quelque sorte, cette dernière devrait être mise au service de la convergence vers une économie où pourraient triompher les mécanismes concurrentiels. Ainsi, ce type d'économie politique est censé devenir la modalité de convergence vers une économie conforme à la vision des théoriciens.

Si la théorie de la régulation se présente parfois comme une économie politique du monde moderne, ses hypothèses fondatrices sont aux antipodes de celles de l'orthodoxie. D'abord, et c'est le plus essentiel, les marchés ne sont pas des faits de nature mais des constructions institutionnelles dans lesquelles l'État est fortement impliqué. Cela concerne bien sûr la délimitation des droits de propriété, par exemple intellectuelle, mais aussi le régime de concurrence, et plus encore les droits du travail. Ensuite, la logique du politique n'est pas l'accumulation de richesses sur un espace qui déborde celui de l'État-nation mais la recherche et la conservation du pouvoir sur une population appartenant à un territoire. Dès lors, il faut prendre au sérieux le premier des termes dans le vocable « politique économique ». Ce n'est pas l'application des résultats d'une insaisissable « science » économique. Un des résultats importants de la théorie de la régulation est

précisément de montrer qu'il n'est pas de politique optimale à vocation universelle mais qu'elle est déterminée par une forme ou une autre de compromis fondateurs qui articulent domaine politique, société et dynamique économique. Voilà qui permet d'expliquer par exemple la divergence des trajectoires respectives des États-Unis, de l'Union européenne et de la Chine.

2. Au-delà du cycle politique et de la capture du pouvoir par une « bureaucratie »

Bien sûr, de longue date, les macroéconomistes ont reconnu que les orientations politiques des gouvernements avaient une certaine influence sur les choix de politique économique et la direction des réformes : par exemple, instituant de nouveaux droits sociaux pour les progressistes, les « rationalisant » pour les conservateurs. De la même façon, toute une littérature a examiné comment le calendrier électoral pouvait expliquer des politiques de relance par le gouvernement au pouvoir à la veille d'élections, puis des politiques d'austérité qui s'imposaient au vainqueur de l'élection. Le cycle économique serait donc la conséquence de la domination du temps politique, ce qui pourrait suggérer qu'il n'est pas de forces économiques endogènes à l'origine des fluctuations de l'activité. Or, il est de bonne méthode de considérer qu'une économie dominée par la logique du profit et de l'accumulation a peu de chance de converger vers l'équilibre structurellement stable des théories standards. Il est une troisième variante de cette économie politique minimalistre : une bureaucratie d'État met en œuvre à son profit les décisions d'un gouvernement comme le postule la théorie des choix publics. En fait, ce seraient les intérêts propres de l'appareil d'État qui empêcheraient de mener une politique conforme au projet des gouvernements, dans les régimes démocratiques, en réponse au vote des citoyens.

Ce sont autant de phénomènes, confirmés par l'observation et les recherches académiques, mais ils sont loin d'épuiser la richesse des interactions croisées entre espace politique et champ de l'économie. En effet, le politique introduit frictions et déviations par rapport à un optimum social. Cette position aboutit par exemple à recommander la constitutionnalisation d'une règle monétaire pour éviter tout opportunitisme politique. Ou encore, une *flat tax* devrait remplacer la progressivité de l'impôt afin de préserver l'optimalité d'un équilibre de marché. En quelque sorte, ce type d'économie politique devrait

disparaître une fois assurée une régulation cybernétique par de purs mécanismes concurrentiels. Ainsi, serait garantie la séparabilité de l'économie et du politique. Cette vision irénique est démentie par le retour de l'État depuis la grande crise financière de 2008, les implications de la lutte contre la Covid-19, la nécessaire réévaluation des politiques à la lumière du retour des guerres de forte intensité et finalement la recherche d'une certaine souveraineté économique, tant industrielle qu'énergétique. La lente mais permanente dérive de l'endettement public témoigne du fait que les gouvernements peuvent acheter du temps en mobilisant leur capacité d'endettement en vue de tenter de surmonter les problèmes sociaux et politiques. Quitte à agraver la dérive par rapport à une gestion prudente de la dette publique.

3. Une endogénéisation de l'émergence des institutions fondatrices des capitalismes

Cette dichotomie entre analyse d'une économie pure de marchés concurrentiels et une économie politique censée expliquer l'écart par rapport aux sociétés réellement existantes n'est pas tenable. En effet, la première persiste à considérer qu'un commissaire-priseur faisant face à des agents sérialisés qui ne communiquent qu'à travers le système de prix est une approximation correcte et non l'objet d'une expérience de pensée. En fait, cette hypothèse qui fait « comme si » ne rend pas compte de la dynamique économique, comme le montre l'échec des modèles dynamiques stochastiques d'équilibre général. De son côté, une véritable économie politique reconnaît qu'État et économie co-évoluent dans un environnement riche d'organisations, de règles légales, de codes et de normes, y compris techniques. Pour faire image, les logiques correspondantes interagissent par l'intermédiaire de marchés : le système des prix qui émerge n'a donc aucune raison de se rapprocher des mythiques prix walrasiens. Pour sa part, la théorie de la régulation va plus loin que l'idée d'une économie administrée. Elle avance que le point de départ est la caractérisation de la codification des rapports sociaux qui sont à la base des capitalismes. Le régime monétaire rend possible le marché sur lequel entrent en concurrence des entreprises, sachant que la relation salariale est à la fois une relation marchande et de subordination. La configuration précise de chacune de ces formes institutionnelles façonne un régime d'accumulation de long terme que tente de piloter un mode de régulation. Il faut

abandonner la croyance en l'existence d'un équilibre structurellement stable au profit d'une instabilité qui se résout en la récurrence de cycles et de crises d'inégale gravité selon le degré d'incohérence de l'architecture institutionnelle.

Cet abandon d'une économie walrassienne a été finalement reconnu par la profession, de sorte que cette grande théorie a été remplacée par une multiplicité de modèles *ad hoc* qui, pour répondre à une question précise, sont contraints de prendre en compte les spécificités de l'économie étudiée. Y aurait-il autant de modèles que de questions et d'auteurs ? Une tout autre réponse consiste à expliquer comment ont émergé les formes institutionnelles à travers la succession des conflits sociaux et politiques et les grandes crises. L'arbitraire du choix des hypothèses est ainsi réduit puisque, quelle que soit la question traitée, il est de bonne méthode de caractériser comment elle dépend du type de capitalisme, caractéristique de la société étudiée. Quitte à surprendre, la théorie de la régulation est plus générale que nombre des alternatives car elle endogénise le cadre institutionnel et technologique que les alternatives considèrent comme données, alors qu'elles sont le produit d'une histoire qu'il est possible de retracer et parfois de formaliser.

4. Le politique institue l'économique qui fait retour sur les politiques gouvernementales

Dans l'institutionnalisme d'inspiration néoclassique, les individus mus par leurs seuls intérêts égoïstes, parviennent à s'accorder sur des règles du jeu, à travers la médiation du marché, sans recours à la délibération. C'est là une fondation mythique des institutions économiques, que dément largement la recherche historique. On serait tenté de paraphraser la maxime de Fernand Braudel : le capitalisme c'est l'État. En effet, ce dernier est une partie prenante essentielle, si ce n'est exclusive, dans l'émergence des institutions. La société civile est capable de créer par exemple coopératives ouvrières, mutuelles, associations et fondations, mais hélas, pas les formes institutionnelles qui sont à la base des régimes d'accumulation.

Partons de la question de la concurrence. L'observation historique montre que, très souvent, la concurrence pousse à la formation de monopoles, préjudiciable aux consommateurs et plus généralement aux citoyens lorsque ces derniers arrivent à bloquer des revendications en faveur de lois antitrusts. C'est ainsi que s'introduit le rôle de l'État en

matière de contrôle ou non des concentrations. Question largement politique qui trouve des solutions très différentes selon qu'on analyse les États-Unis ou l'Union européenne en matière de concentration de la production, du capital et du pouvoir. Une telle différenciation, par ses conséquences sur le système d'innovation, n'est pas sans effet sur la divergence en matière de productivité. La différenciation des trajectoires nationales est aussi marquée concernant la configuration de la relation salariale. Aux États-Unis, le droit commercial, pour l'essentiel, régit le contrat de travail, ce qui par parenthèses rend difficile la construction de compromis capital-travail du type de celui qui prévalut à l'époque du fordisme. En Europe, et tout particulièrement en France, le droit du travail se distingue de plus en plus du droit commercial. Il reconnaît le pouvoir d'association des salariés et leur capacité à négocier des contrats collectifs, cadre dans lequel s'inscrivent les contrats de travail individuels. Il est clair que l'arbitrage emploi-salaire ou encore la rapidité d'ajustement à la conjoncture et aux aléas est différente de part et d'autre de l'Atlantique.

Les cryptoactifs ont été présentés comme de potentielles monnaies libérant les individus de la tyrannie des décisions arbitraires des banques centrales. Est-ce le début de la floraison de monnaies privées ? L'histoire monétaire de longue période tend à infirmer ce pronostic. D'une part, la circulation des titres de la dette publique est à l'origine des monnaies nationales et ce phénomène ne se limite pas aux épisodes guerriers financés par création monétaire. D'autre part, n'est-il pas remarquable qu'émergent partout des banques centrales lorsque les autorités publiques constatent que la logique des banques commerciales bloque toute possibilité de surmonter les crises de liquidité ? Bref, le régime monétaire ne peut fonctionner sans l'autorité d'un État. D'ailleurs, nombre de banques centrales contemporaines entendent contrecarrer, voire bloquer, l'usage des cryptoactifs comme monnaie privée : il suffit que l'État les interdise, par exemple comme modalité de paiement, en particulier des impôts.

Trop souvent, les débats politiques opposent tenants du libre-échange et protectionnistes comme option polaire, exclusive l'une de l'autre. En fait, l'insertion internationale, cinquième forme institutionnelle, se décline selon des modalités différencierées : conditions d'accès au marché domestique, règles régissant l'investissement direct, normes techniques et environnementales, droits de douane différencierés selon la nature des biens et services, fiscalité appliquée aux non-résidents, règles régissant l'immigration. Ce sont autant de choix qui sont tout

autant politiques que strictement économiques et ce n'est pas un détail dans la dynamique économique. Deux exemples polaires illustrent cette variabilité. D'un côté la plupart des pays latino-américains ont peu de degrés de liberté pour négocier des accords commerciaux favorables. De l'autre, la Chine est un exemple d'extrême contrôle de la quasi-totalité des interactions avec l'économie mondiale, au point que cette dernière sert de variable d'ajustement, compensant ainsi un régime d'accumulation structurellement déséquilibré. L'Union européenne est encore un autre exemple dans lequel nombre de normes communautaires ont été adoptées par les États membres, alors qu'est mise en commun la gestion des droits de douane et les traités commerciaux de libre-échange. Cette différenciation se reflète dans trois trajectoires économiques contrastées.

Il faut enfin apporter une précision concernant la forme institutionnelle qui décrit les relations qu'entretiennent l'État et la population. Dans les premières présentations de la théorie de la régulation, et jusqu'à tout récemment, cette relation était mise sur le même plan que les quatre autres. L'intérêt de ce traitement était clair : expliciter comment un compromis social et politique fondateur se déclinait en termes de composition de la dépense publique et de régime fiscal plus ou moins progressif et redistributif. Des travaux fondateurs, renouvelés par des comparaisons internationales, ont montré la pertinence de cette approche. Pour autant ce n'est pas suffisant, car l'État est plus qu'une forme institutionnelle comme les autres puisque c'est « l'archi-institution » pour reprendre la caractérisation de Frédéric Lordon (2025). D'une part, il éclaire la puissance de l'État à partir d'une genèse conceptuelle et non pas historique, soit une ambitieuse refondation de la théorie de la régulation. D'autre part il souligne que les institutions trouvent leur effectivité dans leur articulation avec la puissance de l'État, ce qui rejoint les enseignements des analyses historiques qui montrent le caractère déterminant du pouvoir politique dans la reconfiguration des formes institutionnelles, tout particulièrement lors des grandes crises.

Un autre enseignement des travaux récents est de nature analytique. Il faut distinguer dans l'État ce qui est du domaine de l'appareil, des procédures et de l'*administration*, et ce qui au contraire résulte d'un choix politique du *gouvernement*. Autant la première semble dominer dans les périodes de régime d'accumulation et de mode de régulation stabilisés, autant les choix stratégiques des gouvernements s'avèrent déterminants dans les périodes de crise ouverte et d'incertitude, car est

rompue ou érodée la cohérence de l'architecture institutionnelle et la lutte politique concerne les possibles voies d'un autre compromis. Cette opposition entre deux périodes est typique de la théorie de la régulation et elle est spécialement pertinente pour comprendre la période ouverte par la grande crise financière de 2008. Ce n'est plus la rationalité purement économique qui s'impose puisque dominent la recherche et la consolidation d'une souveraineté nationale menacée en réponse aux demandes de divers groupes sociaux.

5. Compromis institutionnalisés et trajectoires nationales

Il n'est de meilleure preuve du caractère fondateur des compromis institutionnalisés (Delorme et André, 1982) que la comparaison des trois analyses historiques que présente ce numéro de la *Revue de l'OFCE*.

En Argentine, l'incapacité de deux acteurs majeurs, l'agrobusiness exportateur et les industriels, à bâtir un compromis durable débouche depuis 1976 sur une succession de crises de plus en plus sévères, marquées par l'inflation, la fuite des capitaux et dans certains cas le défaut sur la dette publique (Neffa et Ludmer, 2023). La récurrente oscillation entre politique de large ouverture internationale et de déréglementation puis repli interventionniste finit par susciter l'arrivée au pouvoir d'un président anarcho-capitaliste. Il entend détruire de l'intérieur l'État et faire prévaloir une concurrence sans limite comme fondement d'un régime supposé faire école dans le monde entier.

La radicalité des mesures est un défi adressé aux macroéconomistes. Demian Panigo et Jorge Carrera (2025) y répondent et livrent une analyse en temps réel des divers processus à l'œuvre, guidée par la logique des formes institutionnelles et leurs transformations. Ils articulent une analyse conjoncturelle des répercussions du changement de cap de la présidence Milei avec une prospective du régime politique. C'est typiquement une recherche régulationniste puisque processus économiques de court terme et transformations du contexte institutionnel sont traités conjointement. Ce type de recherche conforte la méthode régulationniste comme spécialement pertinente dans ces temps troublés de crises politique et économique. L'aventure lancée par le second mandat du président Trump constitue d'ores et déjà un autre terrain où déployer cette approche de l'économie (Boyer, 2025a, 2025b).

La Suisse analysée de 1848 à 1936 définit un autre cas polaire en matière de relations entre politique et économie. Les entrepreneurs des industries exportatrices sont parvenus à construire un bloc social dominant en ralliant à leurs intérêts les autres acteurs économiques et en instituant des coordinations, des biens publics et des politiques qui ont durablement favorisé la spécialisation de l'industrie dans des productions technologiques avancées à haute valeur ajoutée. Léo Charles et Guillaume Vallet (2025) montrent ainsi comment les industries exportatrices ont soutenu la mise en place d'un franc suisse fort, créant une connexion entre le bloc social dominant et la monnaie. Ainsi a persévétré un régime d'accumulation original qui a su traverser des contextes internationaux contrastés moyennant des ajustements rendus possibles par un compromis fondateur.

L'évolution des relations entre politique et économie est encore différente au Portugal de 1974 à 2023, comme le montre José Reis (2025). Ce pays représente une troisième configuration, en quelque sorte intermédiaire. Dans un premier temps, les responsables font face aux difficultés d'insertion d'une économie périphérique dans le grand marché européen puis dans l'euro. Dans un second, le régime politique permet de surmonter pour partie ces limites grâce à un pragmatisme qui favorise la récupération d'une certaine autonomie et des performances macroéconomiques socialement acceptables et compatibles avec les règles et exigences européennes.

Cette diversité contredit le mot d'ordre « la même politique pour tous ». Cela rend le message en direction des décideurs politiques beaucoup plus complexe mais il est alors fondé sur une analyse *ad hoc* située dans le temps et l'espace.

6. Le rôle des représentations et des jugements de valeur

Pour l'institutionnalisme d'inspiration néoclassique, les institutions devraient être sélectionnées en fonction de leur efficacité économique. Dès lors que prévaut une concurrence libre et non faussée, les allocations et les revenus qui en dérivent sont par définition justes. En quelque sorte, la question de la justice sociale ne se pose pas. Par contraste, pour les socioéconomistes, la question de la légitimité est centrale et celle de l'efficacité secondaire. L'analyse est un peu plus complexe pour les recherches régulationnistes.

D'une part, les formes institutionnelles dérivent des conflits opposant des intérêts et des représentations du monde, elles sont reconnues par le droit et l'État et, au niveau macrosocial, l'existence d'un bloc social dominant doit tout à la fois garantir la viabilité économique et se justifier par rapport aux représentations dominantes. *A priori*, rien ne permet de penser que cela correspond à l'idéal de l'analyse économique, à savoir l'optimalité de l'allocation des ressources face à des demandes et des besoins potentiellement illimités.

Comment intervient le critère de justice sociale ? Telle est la question qu'éclaire la contribution de Xavier Ragot (2025). Tout d'abord, il en existe de multiples conceptions qui sont loin d'être équivalentes – égalité d'opportunité ou de résultat ? En matière de justice sociale, chaque individu ou groupe socioéconomique forge ses propres idées, critères et orbites de comparaison. Ensuite, à l'opposé de ce que considère la théorie des conventions, une architecture institutionnelle n'a pas à être légitime pour persévéérer. Que l'on songe par exemple à la durée de l'apartheid sud-africain ou encore à la persistance à long terme de la discrimination à l'encontre des Afro-Américains aux États-Unis. En l'occurrence, l'État porteur de la violence légitime peut jouer de ce pouvoir pour compenser l'illégitimité d'un ordre social et politique tel que perçu par une majorité de la population. Ainsi, dans les années récentes, nombre de manifestations et revendications sociales ont été disqualifiées comme menaçant l'ordre public et ont justifié l'usage de la force, piètre substitut à la délibération que prône la philosophie politique (Habermas, 1987). En un sens, ces épisodes violents témoignent de l'entrée en crise d'un système de domination.

Ainsi, la théorie de la régulation accorde une place particulière aux représentations : elles ne sont pas le simple reflet des relations économiques dans la sphère des idées, car les analyses disponibles montrent par exemple le rôle spécifique des idées néolibérales (Amable et Palombarini, 2025). De ce fait, l'économie devient une discipline plongée dans l'histoire et l'imbrication des différents ordres. C'est l'une des façons de reconnaître l'appartenance aux sciences sociales et l'abandon du projet d'une science économique pure, pour autant qu'elle entende participer aux débats politiques et non pas à des expériences de pensée sur des mondes imaginaires.

7. Au-delà de l'existence d'un bloc social dominant

Si pour la théorie de la régulation, l'état de crise est la règle et un régime stabilisé l'exception, quels sont les processus qui permettent d'éviter la récurrence sans fin de crises ? Tout au long de son histoire, la théorie de la régulation a avancé une série d'hypothèses. On peut d'abord imaginer que la syntonie entre formes institutionnelles soit le fait d'un hasard heureux ou le résultat d'un apprentissage à la suite de la multiplication d'essais et d'erreurs. L'image serait celle d'un bricolage. Les analyses historiques menées pour les États-Unis, la France puis divers pays de l'OCDE démentent cette hypothèse. Il est en effet surprenant de constater le rôle déterminant que jouent les grandes crises et les guerres, épisodes au cours desquels l'ordre ancien est érodé, voire détruit, et peuvent se manifester de nouvelles formes d'organisation, souvent à l'initiative d'un État fort, défendant la survie nationale et non plus gestionnaire des compromis hérités du passé.

Un second processus s'inscrit dans la lignée des approches évolutionnistes : en permanence surgissent des innovations et de nouvelles stratégies qui mettent en mouvement une ou plusieurs formes institutionnelles. Un régime peut se consolider s'il ressort que deux formes institutionnelles sont complémentaires, au sens où leur conjonction livre un système économique soit plus performant, soit plus résilient. La conjonction de ces deux propriétés peut contribuer à l'émergence d'un régime stabilisé. Il est à noter que dans ce second cas encore, l'évolution et la recomposition des modes de régulation opèrent exclusivement dans l'ordre économique.

Une troisième perspective s'ouvre lorsqu'on introduit la possibilité de délibération entre groupes sociaux et de réflexivité au sein de l'État. Même s'il n'y a pas délibération directement entre groupes sociaux, un bloc social peut se former à l'initiative des acteurs politiques. Par un effort de conceptualisation puis d'analyse et finalement de synthèse, il est possible, mais en rien automatique, qu'un groupe à la charnière de l'économique et du politique parvienne à construire une modalité d'organisation assurant son hégémonie sur la société. Dès lors, la cohérence entre une diversité de formes institutionnelles résulte d'un effort explicite de constructivisme. En opposition donc aux processus stochastiques sur lesquels se fondent les théories évolutionnistes. C'est ce programme de travail lancé par Bruno Amable et Stefano Palombarini (2025) qui peut servir de fil directeur aux divers articles rassemblés par le présent numéro spécial. L'article de ces derniers propose une

avancée importante : il est bien d'autres configurations sans qu'existe un bloc social dominant. C'est en particulier le cas, dans la France contemporaine, puisqu'aucun des deux blocs en compétition n'est parvenu à imposer son hégémonie.

Alain Lipietz (2025) approche ces mêmes questions à partir d'une double interrogation. Quel est l'apport d'un chercheur régulationniste lorsqu'il devient élu et responsable politique ? Que révèlent les processus de décisions européens quant aux transformations des relations entre politique et économie ? Une approche très personnelle et subjective tranche avec le style compassé des articles académiques. Elle livre nombre d'observations qui sont autant de matériaux pour un nouvel effort de théorisation de la part de la jeune recherche.

Cela vaut pour l'analyse des crises contemporaines d'une complexité sans précédent qui ne sont pas intelligibles dans le cadre qui avait été forgé pour rendre compte des crises fort particulières, celles de 1929 ou de 1973 : les contradictions ou l'arrivée aux limites d'un régime d'accumulation se traduisent par une crise financière qui déstabilise les alliances politiques et relance l'affrontement de programmes politiques contrastés, aux effets incertains. L'imbrication des processus financiers, budgétaires, énergétiques, environnementaux, sociaux et finalement politiques, appelle un renouvellement du programme de recherche régulationniste.

8. Les principaux résultats des recherches récentes

À ce stade, il n'est pas inutile de synthétiser brièvement les principaux résultats de près d'un demi-siècle de recherche (Boyer *et al.*, 2023). À cet égard, ils sont fort différents de ceux que met en avant l'analyse économique standard, ne serait-ce que parce que la question centrale est tout autre : comment expliquer la succession et les crises des modes de développement entendus comme la conjonction d'un régime d'accumulation et du mode de régulation qui le pilote ?

Une analyse purement combinatoire des formes institutionnelles pourrait suggérer la possibilité d'un très grand nombre de modes de développement. *A contrario*, la mise en concurrence des territoires à travers leur mode de développement, incite souvent à penser qu'il devrait à terme converger vers un modèle canonique. L'observation livre une configuration médiane entre ces deux extrêmes. L'accumulation de recherches historiques et comparatives montre qu'il n'en est

rien : seul un petit nombre de configurations ont été mises à jour car elles supposent des complémentarités et des hiérarchies précises entre formes institutionnelles. On est donc loin de frictions par rapport à un modèle réputé universel car, durant une période tout au moins, les dynamiques correspondantes sont structurellement stables jusqu'à ce que la lente transformation de chaque configuration débouche sur une crise.

Un second résultat souligne qu'il est difficile de hiérarchiser ces différents modes de régulation parce qu'ils sont l'expression non seulement de l'héritage historique de spécialisations dans la division internationale du travail, mais aussi de compromis institutionnalisés fondateurs qui sont propres à un espace national. Seul l'extériorité du regard de l'économiste peut suggérer de les classer par rapport à des critères d'efficacité. Pour leur part, les autres approches des sciences sociales reconnaissent la possibilité d'objectifs et de critères idiosyncratiques. Pour ne donner que cet exemple, il est assez vain de vouloir classer les modes de développement des États-Unis et de la Chine comme s'ils participaient à une compétition sportive, car chacun d'entre eux correspond à une articulation particulière entre économie, politique et société.

En conséquence, il est assez illusoire de penser qu'un étalonnage (*benchmarking*) de ces divers modes de développement permettrait d'importer sans difficulté telle ou telle composante d'un autre mode de développement. S'il s'agit d'une norme ou organisation de second ordre, on peut les adopter en les adaptant au contexte local : on peut alors parler d'hybridation comme c'est le cas pour les modèles productifs (Boyer *et al.*, 1998). Si, par contre, une forme institutionnelle fondamentale est en jeu, il est extrêmement rare qu'elle s'avère compatible avec l'héritage des autres formes institutionnelles. Pour exemple, les tentatives des autorités françaises pour importer l'essentiel du rapport salarial allemand – tout particulièrement la formation professionnelle et la capacité à négocier des accords entre patronat et organisations syndicales – se sont traduites par des échecs répétés parce qu'elles se sont heurtées à des relations professionnelles bâties sur le conflit plus que le compromis.

Une autre conséquence concerne la genèse des politiques économiques. En majorité, les économistes procèdent par référence à la théorie à laquelle ils adhèrent : classique, nouvelle classique, keynésienne, néo-schumpétérienne. Les controverses sont vigoureuses car

elles opposent des visions contrastées. L'approche régulationniste est bien différente : compte tenu du régime d'accumulation et du mode de régulation en vigueur, quelles sont les politiques économiques qui permettent d'assurer leur viabilité et de recueillir l'assentiment d'un gouvernement ? Dans les sociétés démocratiques il importe de construire une majorité en réponse aux demandes des groupes socioéconomiques (Palombarini, 2001), ce qui n'est pas le cas dans les sociétés autoritaires, de plus en plus nombreuses dans le monde contemporain.

Ainsi, peut-on comprendre pourquoi, face à un même événement international, les gouvernements adoptent des politiques si différentes. Un premier exemple est celui des conséquences du premier choc pétrolier. D'un côté, le gouvernement japonais prend conscience de l'extrême dépendance vis-à-vis des importations d'énergie et en tire la conséquence qu'il faut accroître fortement les dépenses de recherche et développement car il faut compenser le déficit énergétique par l'exportation de produits manufacturés. D'un autre côté, en Europe, cette même dépendance n'est pas prise en compte parce que la chute de l'activité consécutive à la flambée des prix du pétrole conduit entreprises et gouvernements à réduire l'effort en matière d'innovation. Cet épisode a été marquant car il démentait l'existence d'un modèle macroéconomique commun à l'ensemble des pays développés (Hollingsworth et Boyer, 1997).

Un second exemple est contemporain. En effet, il est de connaissance commune que l'économie européenne a décroché par rapport à celle des États-Unis depuis 2008, selon un écart qui n'a cessé de s'approfondir au fil de la succession des crises. L'interprétation traditionnelle pointe la permanence d'un keynésianisme pragmatique aux États-Unis et, au contraire, la victoire de doctrines prônant l'austérité comme condition de redressement économique en Europe. En fait, il se pourrait bien que cette différence en termes de représentation reflète l'opposition entre deux modes de développement contrastés : une croissance tirée par l'innovation et la globalisation financière aux États-Unis, un autre régime tiré par l'exportation en Allemagne et les contraintes qu'il implique pour les pays partenaires moins compétitifs (Boyer, 2024).

Ainsi, l'hypothèse d'une causalité circulaire entre domaine politique et sphère économique permet d'expliquer nombre de faits stylisés. Pour autant le programme de recherche régulationniste est loin d'être achevé.

9. Une permanente évolution et une multiplicité des formes de crise

En effet, un autre enseignement majeur est que les crises se suivent mais ne se ressemblent pas. Dès lors, comprendre l'imbrication des diverses crises contemporaines désigne un nouvel objectif. Afin de mieux percevoir l'ampleur de la tâche, un bref rappel historique du traitement des crises dans l'approche de la régulation est éclairant.

Comme on l'a souligné dès l'introduction, la crise est première et un mode de régulation stabilisé l'exception. Or, les textes économiques abusent de ces deux mots. D'un côté, au niveau le plus fondamental, une crise est un moment critique au cours duquel la viabilité d'un mode de développement est en question. En conséquence, qualifier de crise une situation de chômage élevé et durable prête à confusion. De même une crise du système de couverture sociale désigne plus prosaïquement la persistance de déficits difficiles à combler. Une confusion équivalente s'observe concernant le terme régulation qui, dans le langage journalistique désigne toute intervention publique visant à corriger un déséquilibre ou remédier à une configuration peu satisfaisante. Un mode de régulation est bien plus qu'un ensemble d'interventions publiques, même si ces dernières y contribuent aussi.

La conceptualisation des crises doit beaucoup au fait qu'elle a été élaborée pour rendre compte des épisodes de 1929, 1973 puis 2008. Dans une conception héritée de Joseph Schumpeter (1939), il a longtemps été considéré que la dépression des années 1930 tenait à la superposition d'un cycle court, moyen et long de type Kondratieff. Il est sans doute plus correct de considérer cet épisode comme un cycle non reproductif au sens où les forces qui traditionnellement engendrent une reprise endogène de l'accumulation sont bloquées. L'approche de la régulation apporte une distinction entre une crise du mode de régulation qui nécessite une intervention exogène et *ad hoc*, et celle du régime d'accumulation où c'est la cohérence des formes institutionnelles qui n'est plus assurée, de sorte qu'il importe de les refonder. Enfin, il est une crise encore plus grave, celle d'un mode de production : en dépit de multiples tentatives de réformes les rapports sociaux fondamentaux ne permettent plus ni la reproduction économique ni la légitimité politique. Cas rares sans doute mais dont on connaît deux exemples au moins, d'une part la chute du féodalisme, d'autre part celle du régime soviétique. Par parenthèses, cela signifie que toute crise du mode de régulation ou du régime d'accumulation

n'est pas la crise terminale du mode de production correspondant, ce qui distingue l'approche de la régulation de l'orthodoxie marxiste.

Ce n'est pas cette dynamique séculaire qui intéresse le programme régulationniste mais plutôt la succession des modes de développement qui, au fil du temps, débouchent sur une crise qui marque soit les contradictions, soit l'épuisement de ses bases institutionnelles. Les recherches historiques montrent que chaque mode de développement s'achève par une grande crise spécifique. À grands traits quatre grandes crises se sont succédé :

- Celle de 1929, tant aux États-Unis qu'en France, témoigne de l'instabilité structurelle d'un régime d'accumulation intensive sans consommation de masse car continue à prévaloir un rapport salarial concurrentiel.
- La brutale rupture de la croissance du début des années 1970 a une tout autre origine : l'épuisement de la croissance de la productivité qui permettait la synchronisation de la production et de la consommation de masse grâce au compromis fordiste qui contractualisait l'insertion à titre durable des salariés dans le capitalisme.
- C'était aussi l'un des signes précurseurs des limites des ressources naturelles face à une accumulation toujours renouvelée... mais il fallut attendre plusieurs décennies afin que les contraintes environnementales à la poursuite de la dynamique économique soient prises en compte par les recherches régulationnistes (Magalhães, 2023). Tout cadre analytique focalise l'attention sur certains phénomènes et par conséquent en néglige d'autres. À partir des années 2000, tel est le changement structurel de la déstabilisation de la plupart des autres domaines.
- La grande crise financière américaine de 2008 est l'expression des contradictions que rencontre tout régime d'accumulation qui est fondé sur la perspective d'enrichissement grâce à l'innovation et la globalisation financière, elles-mêmes liées aux mouvements de déréglementation à l'échelle internationale et nationale. Une croissance soutenue par un endettement explosif débouche sur une crise financière qui fait apparaître à nouveau l'État comme le sauveteur du capitalisme.

Cette taxonomie, puis cette périodisation, sont utiles mais les décennies postérieures à 1970 ont fait surgir des crises d'une tout autre nature. En effet, tant en 1929 qu'en 1973 et même en 2008, l'origine

de la crise est économique/financière et les difficultés pour la surmonter par les méthodes traditionnelles appellent des innovations politiques et institutionnelles majeures. En quelque sorte, la crise se transmettait de l'économique au politique, qui à son tour devait intervenir dans le domaine économique par des réformes que l'on pourrait qualifier de structurelles, par opposition à un simple réglage conjoncturel à travers l'ajustement des dépenses publiques, de la fiscalité ou des politiques monétaires. Or l'histoire économique, en particulier européenne, livre une configuration tout autre : en Italie en 2000 éclate une crise politique alors même que la dynamique économique suit son cours. On doit à Stefano Palombarini (2001) d'avoir enrichi la problématique régulationniste. Il montre que les tensions sur le partage du revenu entre rentiers de la dette publique, entrepreneurs et salariés mettent en péril le système politique hérité de l'après-Seconde Guerre mondiale. Donc relative stabilité dans l'ordre économique mais crise de l'ordre politique. En retour cette dernière est loin de favoriser des mesures adéquates en vue de rétablir la cohérence entre un régime d'accumulation et une coalition gouvernementale.

Il a donc fallu abandonner l'hypothèse, quelque peu naïve, d'un étalon de grande crise – pour reprendre la terminologie régulationniste – qui se reproduirait à l'identique de période en période et dans l'espace. On avait déjà noté que les crises de 1929 et 1973 portaient sur des régimes d'accumulation radicalement différents, même si elles avaient en commun de témoigner de l'arrivée aux limites d'une architecture institutionnelle. La crise des Gilets jaunes s'inscrit dans un autre type de crise : la lente érosion de la performance économique d'un mode de développement devenu incohérent fait surgir une rébellion sociale qui remet en question des politiques gouvernementales poursuivies de longue date et qui ont eu pour effet de précariser une partie notable de la population, bien qu'appartenant à des catégories sociales différentes. La séquence part alors du domaine économique pour affecter la stabilité du lien social et les mouvements sociaux amples et diffusés sur l'ensemble du territoire obligent à un aggiornamento au moins partiel des politiques visant à « rationaliser » la couverture sociale et à faire peser de façon différentielle sur les plus faibles le coût d'une fiscalité écologique (Boyer et Alary, 2019).

Depuis le début de la décennie 2020, c'est l'imbrication de crises portant sur divers domaines qui appelle à un renouveau de l'effort de théorisation. Il s'agit moins d'une simple synchronisation des blocages observés dans chaque domaine que du fait qu'ils se renforcent les uns

les autres. Les piétres performances de l'économie rendent difficile la réponse aux demandes des groupes sociaux en voie de paupérisation. On recourt donc au déficit public qui aggrave l'endettement et fait peser des menaces sur la possibilité et la crédibilité d'ambitieux programmes de « transitions » énergétique et environnementale. Le retard pris dans ces deux derniers domaines pénalise la productivité, ce qui aggrave les tensions dans l'espace politique car l'apparence, et souvent la réalité, est celle d'un jeu à somme nulle. C'est un changement de long terme et durable, sous-estimé par les partenaires sociaux dont les revendications s'inscrivaient dans une économie à forte croissance. Le retard des représentations de la quasi-totalité des acteurs – gouvernement, administration, partis politiques, syndicats, citoyens – et la rareté de propositions innovantes, sont deux autres signes d'entrée dans une crise d'une complexité qui pourrait être sans précédent (Boyer, 2023).

Conclusion

Cet aggiornamento n'est cependant pas suffisant puisque les espaces politique, économique et sociétal entretiennent des relations croisées, selon des séquences originales qu'il est important d'expliquer. Le lecteur trouvera dans les articles du présent numéro les bases d'une actualisation de la théorie de la régulation et la mise en évidence de la variété des processus à l'œuvre dans les sociétés contemporaines. Entre l'existence d'un bloc social dominant et l'anomie économique complète peuvent se développer des configurations originales qui remettent en cause la dichotomie utile mais sans doute trop simple entre régulation et crise.

Désarroi des responsables politiques qui doivent prendre des décisions sans réellement pouvoir anticiper leurs conséquences de long terme, extraordinaire stimulation pour les chercheurs s'inscrivant dans la tradition de l'économie politique.

Références

- Amable B., 2015, *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Seuil.
- Amable B., R. Barre et R. Boyer, 1997, *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Economica.

- Amable B. et S. Palombarini, 2018, *L'illusion du bloc bourgeois : Alliances sociales et avenir du modèle français*, Paris, Raison d'agir.
- Amable B. et S. Palombarini, 2025, « Retour sur le concept de bloc social en économie politique », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Boyer R., 2023, « D'une crise à l'autre », in : R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse et T. Lamarche (eds), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod.
- Boyer R., 2024, *L'Union européenne : innover ou disparaître*, Paris, Classiques Garnier.
- Boyer R., 2025a, « La stratégie impérialiste de Donald Trump, en faisant primer la force brute sur le droit, détériore l'image des États-Unis sur la scène mondiale », *Le Monde*, 18 avril, <https://www.lemonde.fr/>
- Boyer R., 2025b, « L'économie vaudoue de Donald Trump met fin à la Pax Americana », *Alternatives économiques*, blog Opinion, 30 avril, <https://www.alternatives-economiques.fr/>
- Boyer R. et P. Alary, 2019, « Perdre en simplicité pour gagner en pertinence : les défis contemporains de la théorie de la régulation », *Revue de la régulation* [En ligne], n° 25, <https://doi.org/10.4000/regulation.15084>
- Boyer R., J.-P. Chanteau, A. Labrousse et T. Lamarche (eds), 2023, *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod.
- Boyer R., E. Charon, J. Ulrich et S. Tolliday (eds), 1998, *Between Imitation and Innovation: The Transfer and Hybridization of Productive Models in the International Automobile Industry*, Oxford, Oxford University Press.
- Charles L. et G. Vallet, 2025, « Money for nothing? De la nécessité d'articuler monnaie et insertion internationale : le rôle des industries exportatrices suisses, 1848-1936 », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Delorme R. et C. André, 1983, *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980*, Paris, Seuil.
- Habermas J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Hollingsworth J. R. et R. Boyer (eds), 1997, *Contemporary Capitalism: The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lipietz A., 2025, « Le Politique, "fond divin de l'être" capitaliste ? », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Lordon F., 2025, « L'État : une forme institutionnelle comme les autres ? », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Magalhães N., 2023, *Matières à produire l'espace. Une histoire environnementale des grandes infrastructures depuis 1945*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Cité.
- Neffa J. et G. Ludmer, 2023, « Argentine : conflit entre deux logiques et récurrence des crises », in : R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse et T. Lamarche (eds), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, pp. 577-583.

- Palombarini S., 2001, *La rupture du compromis social italien*, Paris, CNRS Éditions.
- Panigo D. et J. Carrera, 2025, « The Role of State Weaknesses in the Emergence of Argentine Far-Right Populism », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Ragot X., 2025, « État, justice sociale et économie », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Reis J., 2025, « Portugal : régulation, institutions et formes d'économie politique (1974-2023) », *Revue de l'OFCE*, n° 190.
- Schumpeter J., 1939, *Business Cycles: A Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, New York, McGraw-Hill Book Company.

